

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du dix-huit mars deux mille vingt et un.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, M. Philippe BRIANCEAU, Mme Pascale BRIAND, Mme Virginie BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, Mme Karine MICHAUD, M. Bernard MORILLEAU, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, M. Rémy ROHRBACH, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : Mme Carole BRAS, Mme Isabelle CALARD, Mme Brigitte DIERICX, Mme Irène GEOFFROY, Mme Séverine MARCHAND.

Absents : M. Frédéric ERAUD, M. Hervé YDE.

Pouvoirs : Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle CALARD à M. Jean-Bernard FERRER, Mme Brigitte DIERICX à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Séverine MARCHAND à Mme Danièle VINCENT.

Secrétaire de séance : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - en service : 35 - Pouvoirs : 4 - Votants : 39

2021-184 : Révision du zonage d'assainissement de la commune de Vue

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

La commune de Vue dispose d'un plan de zonage d'assainissement approuvé le 30 juin 2009 pour lequel toutes les zones relevant de l'assainissement collectif ont été desservies par le réseau d'assainissement collectif.

Un nouveau plan de zonage d'assainissement est proposé afin de répondre aux enjeux suivants :

- Réduire le périmètre en assainissement collectif dans l'emprise des anciennes zones urbanisables non reconduites au PLU actuellement en vigueur (39 ha de zone d'activité en bordure de la déviation du bourg),
- Etendre le périmètre en assainissement collectif dans les nouvelles zones urbanisables situées en périphérie de l'agglomération (Pinellerie, bourg),
- Maintenir en zone d'assainissement non collectif la totalité des logements situés en zones agricoles et en zones naturelles.

Afin que le zonage d'assainissement soit en cohérence avec ce projet, il est nécessaire de procéder à sa révision via une procédure d'enquête publique.

Le cabinet d'études Artélia a été mandaté par Pornic Agglo Pays de Retz pour établir un projet de révision.

Ce projet sera consultable en mairie de Vue.

Ainsi, la révision du zonage, présentée sur la carte jointe en annexe, consiste essentiellement :

- A adapter le périmètre relevant de l'assainissement collectif aux zones d'urbanisation future (zones 1AU et 2 AU) en le réduisant de 39 ha, dont la zone d'activité en bordure de la déviation du bourg),
- A adapter le périmètre relevant de l'assainissement collectif dans les zones urbanisées en cohérence avec le zonage défini au PLU soit une augmentation d'environ 6 ha (8%).
- Globalement ces adaptations représentent une réduction de 29% de la superficie de la zone relevant de l'assainissement collectif.

L'analyse des incidences de la révision du zonage d'assainissement sur la station d'épuration de Vue aboutit en théorie à une saturation de la station d'épuration à un horizon 8 ans (2029). En pratique, compte tenu de performances médiocres et de l'impact sur le milieu récepteur, cette station d'épuration n'est pas adaptée aux projets de développement du bourg à court et moyen termes et nécessite d'être modernisée.

Afin de résoudre cette problématique, Pornic agglo Pays de Retz prévoit de créer une nouvelle station d'épuration sur la commune de Rouans (d'une capacité de 2 400 Equivalents-Habitants) pour traiter à court terme les eaux usées de la commune Vue et des gros villages du Nord de la commune de Rouans et, à moyen terme, celles du village de Messan.

- VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire du 6 janvier 2021 spécifiant que le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Vue n'est pas soumis à évaluation environnementale,
- VU l'avis favorable de la commission « Cycle de l'eau – Littoral – Marais » du 20 janvier 2021 et du bureau du 18 février 2021 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par votes à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- *d'approuver le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Vue, tels qu'il est annexé à la présente délibération,*
- *d'approuver que ledit projet sera soumis à enquête publique conformément au Code de l'Environnement, cette enquête publique qui se déroulera courant 2021,*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :

Plan

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

Pour Le Président,
Jean-Michel BRARD

044-200067346-20210327-1230-DE

Réception par le Sous-Préfet : 27-03-2021

Par délégation,
Le vice-président
Bernard MORILLEAU

Publication le : 27-03-2021

